

# Quelles autorisations pour quels travaux ?



## Pourquoi demander une autorisation d'urbanisme ?



Il s'agit d'une obligation légale. La demande d'autorisation permet de vérifier si le projet respecte les règles en vigueur et notamment le Code de l'Urbanisme et le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La nature de l'autorisation dépend des travaux ou aménagements à effectuer.

Vous trouverez au dos de ce document les cas les plus courants. De nombreux autres cas existent, n'hésitez pas à contacter la mairie.

# Quelles autorisations pour quels travaux ?

Déclaration Préalable (DP)  
ou Permis de Construire (PC)



DP

TOITURE  
PANNEAUX SOLAIRES  
PARABOLE  
VELUX



GARAGE\*

< 20m<sup>2</sup> = DP  
> 20m<sup>2</sup> = PC



< 20m<sup>2</sup> = DP  
> 20m<sup>2</sup> = PC

APPENTI\*

MODIFICATIONS /  
CRÉATION  
OUVERTURES



DP

< 20m<sup>2</sup> = DP  
> 20m<sup>2</sup> = PC



ABRI DE JARDIN

< 20m<sup>2</sup> = DP  
> 20m<sup>2</sup> = PC



VERANDA  
TERRASSE COUVERTE



ABATTAGE  
ARBRE

Si IDENTIFIÉ  
PLU<sub>i</sub> = DP



< 20m<sup>2</sup> = DP  
> 20m<sup>2</sup> = PC

TERRASSE  
NON COUVERTE



MUR DE CLÔTURE  
CLÔTURE & PORTAIL

DP



< 100m<sup>2</sup> = DP  
> 100m<sup>2</sup> = PC

PISCINE  
ABRI DE PISCINE



DÉMOLITION  
PERMIS DE DÉMOLIR  
OBLIGATOIRE EN "ZONE U"  
DU PLU<sub>i</sub>



VOLETS  
BATTANTS  
OU ROULANTS

DP

RAVALEMENT  
DE FAÇADE

DP



PROTECTION  
DES HAIES

\* DP < 40m<sup>2</sup> SI EXTENSION EN ZONE U



St-Pardoux-Soutiers

▶ 2 Impasse des Écoliers  
SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

▶ 05 49 63 59 50  
▶ urba@stpardouxoutiers.fr